

## ***De qui on parle ?***

C'est l'histoire d'un Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP). **Un quoi ?**

Avant on disait éducateur, assistant social, Conseiller d'Insertion et de probation ou agent de probation, on a même voulu en faire des criminologues.

**Ça vous parle davantage ?**

Des CPIP, il y en a environ 3600 en France et dans les DOM TOM. Ils ont pour objectif la prévention de la récidive pour les 250 000 personnes qui ont été condamnées par la justice.

**Pour cela, TOUS LES JOURS, il leur est demandé :**

- d'aider à la décision judiciaire et à l'individualisation des peines,
- d'effectuer un travail de préparation à la sortie pour les détenus et lutter contre leur désocialisation,
- d'aider les personnes à comprendre leur peine,
- de s'assurer du respect des obligations imposées par les autorités judiciaires,
- de favoriser l'accès des personnes placées sous main de justice aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, .....

**Les CPIP sont la cheville ouvrière de la lutte contre la récidive et de la réinsertion des personnes condamnées.**

**Seulement voilà**, les CPIP sont mis de côté par leur Ministère de tutelle, le Ministère de la Justice, qui ne leur donne pas les moyens d'effectuer correctement leurs missions.

Seulement voilà, les CPIP n'ont pas le droit de grève

Seulement voilà, les CPIP sont peu nombreux au sein de l'administration pénitentiaire.

Seulement voilà, les CPIP ont leur conscience professionnelle qui les freine à être trop vindicatifs pour ne pas léser les personnes dont ils doivent s'occuper.

**Mais à force d'être trop ignorés c'est le ras de bol général !**

On demande toujours plus aux CPIP sans leur donner les moyens qui vont de paires entraînant des prises en charge « au rabais ».

Cette histoire ne pourra avoir une fin heureuse que le jour où les CPIP seront entendus et reconnus.

Aujourd'hui nos seuls moyens d'action sont d'informer le public de notre situation.

***Au secours, ma justice va craquer !***